

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE		Date d'inspection Le 09 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de permis 2017786	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur, Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iii)	06 mars 2026	05 mars 2026
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	26(2)	06 mars 2026	05 mars 2026

Commentaires généraux
<p>¿Le ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été fait par courriel. L'aire de jeu, y compris la surface protectrice, les modules de jeux et l'ombrage, sera inspectée au printemps et à l'été.</p> <p>La ou les structures de jeu fixes sont utilisées pendant l'hiver. Selon la norme CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de surface protectrice. L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants.</p> <p>La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>

original signé par  
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 mars 2026

Date

original signé par  
Julie Plourde

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*